



## Commune de Vully-les-Lacs

### Publication communale

No 06 – 22

#### • Recensement des arbres remarquables d'importance cantonale

Ce recensement vise à protéger les arbres remarquables hors de la surface forestière et qui ont une valeur biologique, paysagère et historique.

Le bureau Maillefer & Hunziker, à Yverdon, a été mandaté pour effectuer ce travail. Ces personnes, au bénéfice d'une carte de légitimation, évalueront les arbres sur le domaine public et privé situés sur l'entier du territoire de la commune dans le courant du mois de **septembre et octobre 2022**.

Dans la mesure du possible, les propriétaires, en particulier ceux des parcelles clôturées situées dans la zone village, seront informés le jour de la visite et sont priés de réserver un bon accueil aux biologistes dans leur démarche officielle.

#### • Travaux pour la réfection des chemins AF

En raison de ces travaux qui débuteront cette semaine, ces chemins AF seront interdits à la circulation pendant la mise en œuvre du prestataire.

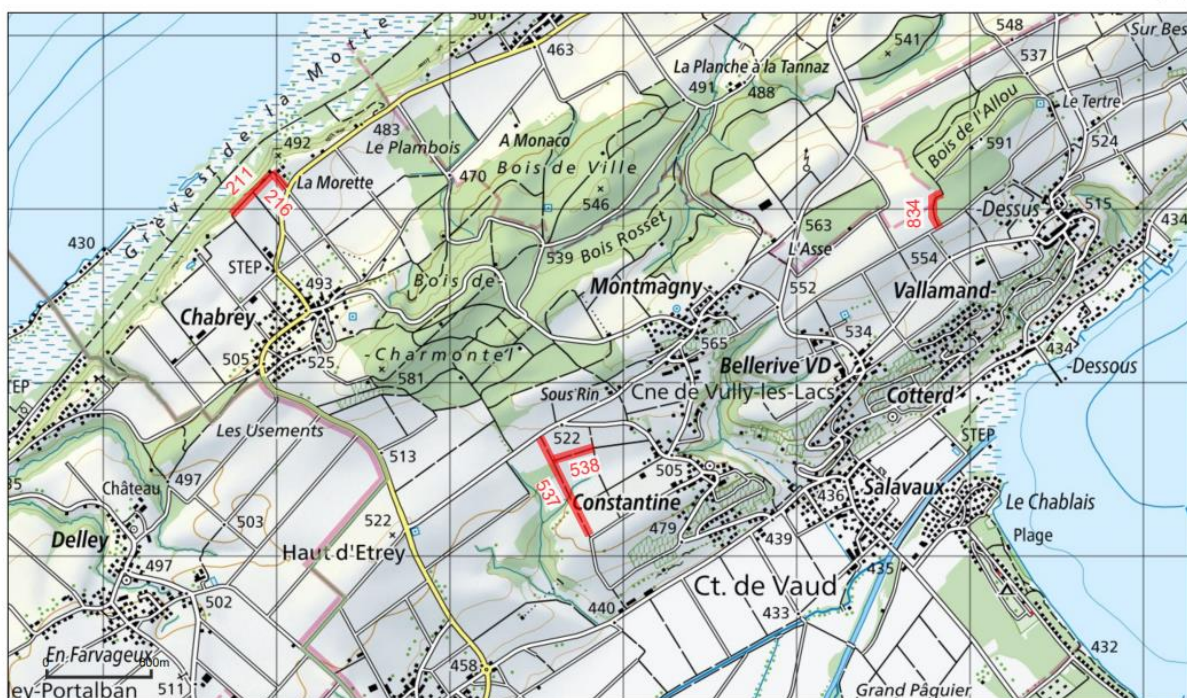
Ordre des travaux : 537 + 538 ensuite 216 et 211 puis 834.

Le suivi des activités pourra être consulté sur le site internet de la commune.

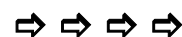


Situation des chemins prévus à la réfection de septembre à décembre 2022

Début des travaux : 29.08.2022



Informations dépourvues de foi publique - Géodonnées Etat de Vaud, Office fédéral de topographie, OpenStreetMap



Horaire : LU-MA-VE : 8h30 – 11h00

ME : 7h00 – 11h00

JE : 8h30 – 11h00 et 16h00 – 18h00

Administration communale, Route d'Avenches 11, 1585 Salavaux

Téléphone : 026 677 30 03

mail : [info@vully-les-lacs.ch](mailto:info@vully-les-lacs.ch)

## • **Pro Senectute, projet Ri-Poste à Vallamand-Dessus**

Vous habitez la commune de Vully-les-Lacs et avez plus de 55 ans ? La Municipalité - avec le soutien de la Fondation Leenaards et en partenariat avec Pro Senectute Vaud - vous invite à une séance d'information participative pour repenser le local de la Place du Village 7 à Vallamand-Dessus. Intéressé.es ? Vous êtes invité à participer à une des trois

**séances d'information les 21, 22 et 26 septembre 2022**

au local situé Place du Village 7 à Vallamand-Dessus. Les habitant.e.s de 55 ans et plus recevront une invitation personnelle, par courrier postal, au début du mois de septembre.

Rejoignez-nous pour :

- Proposer vos idées en termes d'activités pour le local de la Place du Village 7 à Vallamand
- Participer activement à leur développement
- Réfléchir ensemble à de nouvelles perspectives

En venant partager vos envies et idées, nous pourrions élaborer ensemble, et en votre faveur, de nouvelles activités au local de Vallamand-Dessus (Place du Village 7). Ce projet croisera le regard des seniors mais aussi celui des associations et institutions concernées.

Informations, contact, co-voiturage :

Vanessa Pellegrino, chargée de projets communautaire chez Pro Senectute Vaud :  
vanessa.pellegrino@vd.prosenectute.ch / 077 484 28 73

---

## • **La société de jeunesse de Vallamand revient !**

Nous avons le plaisir d'accueillir à nouveau cette société dans la commune. Elle reprend vie en souhaitant faire vivre le village et donner de la joie à toute la population.

Pour cela, elle a besoin de jeunes motivés à faire partie de la société !

Tu es domicilié à Vallamand et tu souhaites intégrer la jeunesse ?

Alors n'hésite plus à contacter le président : M. Damien Vincent au 079 340 48 50

---

## • **Avis aux propriétaires de chiens**

Nous enregistrons toujours plus de plaintes de propriétaires qui constatent que des chiens sont lâchés sans surveillance et qu'ils s'introduisent sur les propriétés privées, tel que les vignes ou même les terrains agricoles, pour se soulager. Ce qui est très désagréable pour les propriétaires et leur famille.

Nous rappelons, aux propriétaires de chiens, que selon le règlement de police en vigueur, il est interdit de laisser divaguer les chiens. Il appartient aux maîtres d'empêcher leurs animaux de souiller les propriétés publiques et privées ou, le cas échéant, de ramasser les déjections au moyen de sacs en plastique qu'ils peuvent déposer dans les poubelles prévues à cet effet.

Nous vous rappelons également, que les chiens n'ont pas le droit de se baigner dans les fontaines publiques. Art. 102a du règlement de police des eaux.

En cas de non-respect de ces civilités, le règlement de Police sera appliqué et le contrevenant sanctionné.



---

## • **Bancomat de Salavaux**

Le bancomat de Salavaux sera hors service pour une durée indéterminée suite aux brigandages survenus dans la région.

---

Salavaux, le 26 août 2022

La Municipalité

Horaire : LU-MA-VE : 8h30 – 11h00

ME : 7h00 – 11h00

JE : 8h30 – 11h00 et 16h00 – 18h00

Administration communale, Route d'Avenches 11, 1585 Salavaux

Téléphone : 026 677 30 03

mail : [info@vully-les-lacs.ch](mailto:info@vully-les-lacs.ch)